



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 AOUT 2020
N°20

**OBJET : Création d'un poste de Garde Champêtre Chef Principal
à temps complet (35H)**

Date de la convocation :
17/08/2020

**Nombre de membres
Composants
l'Assemblée : 15**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de membres
présents : 13**

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Secrétaire de séance
M. COGGIA
Jean Dominique

**L'an deux mille vingt, le vendredi 21 août, à 19 heures, le Conseil
Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire**

**ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. AMPART Jean
Claude, Mme DELFINI Viviane, M. LAPORTE Bernard, M. SPADA
Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, M. MALATESTA Ludovic,
Mme AIUTI Dominique, M. COGGIA Jean Dominique, M. RAFFALLI
Louis, Mme BIFERALI Martine, Mme ANDREI Brigitte,
Mme PADRONA Française.**

ETAIT ABSENT : M. CAVIGLIOLI Etienne

**ABSENT REPRESENTÉ : M. DANIELLI François donne procuration à
M. AMPART Jean Claude.**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20200821-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2020

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins de service, un poste de Garde Champêtre Chef Principal à temps complet (35h) doit être créé à compter du 21 août 2020

L'Agent sera recruté conformément au décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des Gardes Champêtres.

Il sera affecté à l'ensemble des activités relevant du cadre d'emploi des Gardes Champêtres

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Les dépenses résultant de cette création sont prévues au budget chapitre 64.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200821-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 26 08/2020